



ETUDE SUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VERIFICATION DE PERFORMANCES DES ECO-TECHNOLOGIES INNOVANTES (ETV) EN FRANCE

Synthèse

Mai 2011

Marché n°1081C045

Etude réalisée pour le compte de l'ADEME par Ernst & Young

Coordination technique : Pierre Kerdoncuff - Service Entreprises et Eco-Technologies (SEET) -
Direction Productions et Energies Durables (DPED) - ADEME

Cette étude a été suivie par un comité de pilotage réunissant l'ADEME, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement et le Ministère de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie Numérique. Ce comité a en particulier validé la méthodologie de l'étude et les résultats du travail d'analyse effectué par Ernst et Young.

Membres du comité de pilotage :

- Pierre KERDONCUFF (ADEME)
- Sylvie PADILLA (ADEME)
- Jean-Marc MERILLOT (ADEME)
- Annie LARRIBET (Ministère de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie Numérique)
- Michel PASQUIER (Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement)
- Xavier LONGAYGUE (Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement)

Consultants Ernst&Young :

- Alexis Gazzo
- Claire Bottineau
- François Marie-Lanoé
- François Dechelette

L'ADEME en bref :

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du ministère de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

<http://www.ademe.fr>

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par la caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

Le contexte

Les facteurs écologiques devenant déterminants pour la compétitivité et la performance des entreprises, l'Europe et la France entendent promouvoir l'éco-innovation. L'innovation, et donc l'éco-innovation, implique l'introduction de solutions significativement nouvelles. La difficulté de l'appréciation ex ante de leur performance est due à l'absence de retour d'expériences. Les systèmes de vérification des performances d'éco-technologies innovantes dit ETV pour « Environmental Technology Verification » entendent y répondre.

A l'issue des réflexions menées à l'échelle européenne sur la mise en place d'un tel système de vérification¹, la Commission Européenne a souhaité lancer un « Pré-Programme ETV » européen basé sur trois familles d'éco-technologies (Eau, Déchets et Energie) parmi sept, les autres familles non sélectionnées à ce stade pouvant être intégrées par la suite. Ce système de vérification opération dans une relation B to B.

La France s'est positionnée pour participer à ce Pré-Programme, tout comme la Belgique, le Danemark, la Pologne, le Royaume-Uni, la Finlande et la République Tchèque. Il est devenu opérationnel début 2011 et doit permettre de tester le dispositif à grande échelle.

Dans le cadre des réflexions menées par le COSEI², la France a lancé en 2008 le plan ECOTECH 2012 visant à organiser et à soutenir les éco-industries, notamment par la R&D. Le COSEI a également identifié le déploiement d'un système de vérification des performances des éco-technologies innovantes comme un levier possible pour l'éco-innovation et la compétitivité des éco-entreprises françaises.

Dans ce cadre, le CGDD et la DGCIS ont confié à l'ADEME le soin de mettre en œuvre le dispositif expérimental européen en France et de préciser le cadre et les conditions opérationnelles du futur dispositif national.

Les sept familles éco-technologiques

- Surveillance et traitement de l'eau,
- Surveillance et traitement de l'air,
- Surveillance du sol et des nappes phréatiques, réhabilitation des sols pollués,
- Matériaux, déchets et ressources,
- Technologies de production de l'énergie,
- Technologies environnementales dans l'agriculture,
- Process et productions vertueuses

Les principes de fonctionnement d'un système ETV

En France, le dispositif ETV est ainsi composé de deux volets dans le cadre d'une expérimentation nationale. Celui-ci couvre d'une part le volet national de déclinaison du dispositif européen sur les trois thématiques retenues par la Commission Européenne (Eau, Déchet et Energie) et d'autre part un volet national complémentaire sur les autres familles non retenues à ce stade (Procédés propres, Sols, Air et Agriculture).

Le dispositif ETV entend constituer, dans la chaîne de vie d'une innovation, une première réponse à l'incertitude des premiers acheteurs. Il s'agit d'une démarche volontaire fondée sur une revendication de performances par le vendeur d'éco-technologies innovantes. Ces allégations sont ainsi vérifiées par une tierce partie indépendante (dit Organisme de vérification) dans le cadre d'un protocole formel. Le rapport de vérification délivré par cet organisme est ensuite utilisable par le vendeur de la technologie pour convaincre les acheteurs. En fonction des éléments fournis par le vendeur, l'Organisme de vérification pourra éventuellement exiger des tests complémentaires de vérification réalisés par une Structure de tests.

Figure 1 – Principes de fonctionnement du dispositif ETV

Source : ADEME, 2010



¹ y compris grâce au retour des projets pilotes lancés par la Commission Européenne : EURODEMO, TESTNET, PROMOTE, AIRTV, TRITECHETV

² COSEI : COmité Stratégique sur les Eco-industries membre de la CNI (Conférence Nationale de l'Industrie)

Méthodologie de l'étude

Cette étude s'appuie à la fois sur des recherches bibliographiques et analyses documentaires, sur une enquête en ligne ayant mobilisé près de 750 répondants et sur plus de quarante entretiens réalisés avec des acteurs des éco-technologies. L'étude s'est déroulée en quatre phases progressives :

- Phase 1 : Etude des dispositifs ETV existants à l'étranger.
- Phase 2 : Définition et analyse du panorama de structures techniques pouvant participer à ETV en France en tant que structures de tests.
- Phase 3 : Identification des exigences des parties prenantes au travers d'une enquête en ligne et d'entretiens auprès d'acteurs des éco-technologies.
- Phase 4 : Identification d'organisations entre les parties prenantes du dispositif ETV et propositions de modalités de mobilisation spécifiques suivant les acteurs

Les grands enseignements des exemples internationaux (phase 1)

De nombreuses initiatives ETV existent et se développent de façon croissante dans le monde (Philippines, Japon, Corée, Chine...) à l'instar de pays pionniers comme les Etats-Unis et le Canada. Ces deux dernières initiatives ont fait l'objet d'une analyse approfondie dans le cadre de cette étude.

Quelques éléments sur le dispositif américain

Le dispositif américain vise le développement des éco-technologies innovantes sur le marché via la mesure in situ des performances des technologies suivant des conditions génériques par catégorie. Une telle approche implique ainsi systématiquement la réalisation de tests et, en amont de toute vérification, la définition de protocoles génériques par type de technologies. Ce processus nécessite donc la candidature d'un minimum d'acteurs d'éco-technologies sur un sujet donné pour justifier ou assumer ces coûts de développement.

En mesurant les performances des technologies dans des conditions similaires par catégorie de technologie, les comparaisons sont facilitées. Ce dispositif, porté par l'US EPA, s'oriente ainsi davantage vers les acheteurs et les législateurs.

Le retour d'expérience de la phase pilote du système américain a souligné la nécessité de disposer d'un nombre de Centres de vérification limités se concentrant sur les marchés les plus attractifs (4 Centres pour 6 thématiques prioritaires), d'améliorer l'efficacité du dispositif, de réduire les coûts et la durée du processus de vérification et de renforcer l'implication et la participation financière des parties prenantes (notamment acheteurs).

A noter que le subventionnement du dispositif par les Etats est également un point clé permettant d'assurer le lancement et le développement du dispositif, tout en offrant l'opportunité de réduire les coûts d'accès pour les entreprises et notamment les PME.

Quelques éléments sur le dispositif canadien

Les objectifs poursuivis par ce système sont similaires à ceux américains : soutenir la pénétration sur le marché des technologies environnementales en apportant de la fiabilité aux performances annoncées de ces technologies. Le dispositif canadien privilégie cependant une approche de vérification sur dossier visant à attester de la fiabilité et de la crédibilité de performances annoncées par le vendeur, des tests complémentaires pouvant être réalisés si nécessaire. Ce dispositif est ainsi davantage orienté vendeur en proposant une vérification des allégations de performances de la technologie dans les conditions définies par ce dernier.

La phase pilote du système canadien a permis de mettre en exergue l'importance de certains sujets comme le coût des tests et de la vérification supportés par les vendeurs (notamment sur l'attractivité du dispositif), la reconnaissance internationale (dans un marché canadien qui reste relativement limité et un marché américain attractif pour les entreprises canadiennes), l'implication des autorités publiques à tous les niveaux (et notamment au niveau des gouvernements provinciaux et des municipalités) et l'importance de la communication et de la sensibilisation des parties prenantes pour permettre un déploiement efficace du système. Le système canadien a ainsi depuis 2009 défini un plan de stratégie marketing et communication, sur 3 ans et révisé tous les ans.

Figure 2 – Grands enseignements des exemples internationaux

Source : Ernst&Young, 2010

Indicateurs	Etats-Unis	Canada
Lancement	▶ Date de lancement : 1995	▶ Date de lancement : 1997
Type de vérification	▶ Mesure des performances in situ ▶ Système orienté « acheteur et législateur »	▶ Vérification d'allégations ▶ Système souple orienté « vendeur »
Objectifs	▶ Soutenir la pénétration sur le marché des éco-technologies	▶ Soutenir la pénétration sur le marché des éco-technologies
Thématiques	▶ 6 catégories de technologies prioritaires	▶ Toutes
Organe gestionnaire	▶ US EPA	▶ Entreprise privée mandatée par Environnement Canada ▶ Vérification : CAD\$ 25-30 000
Coût moyen d'une vérification	▶ Vérification (incluant les tests) : \$80 - 100 000 ⇒ 60 000€ - 75 000€	⇒ 18 000€ - 20 000€ ▶ Tests complémentaires éventuels : CAD \$ 100 000 ⇒ 70 000€
Nombre de technologies vérifiées	▶ 425	▶ 60 - 70
Durée moyenne de vérification	▶ 14 mois	▶ 6 mois (hors test en amont)
Lancement et retour d'expérience de la phase Pilote	▶ Un nombre de centres limités ▶ Impliquer financièrement les parties prenantes ▶ Maintenir des coûts accessibles	▶ Importance de la communication ▶ Implication des acteurs publics ▶ Reconnaissance internationale ▶ Maintenir des coûts accessibles

Un système européen nourri des expériences internationales

Les réflexions autour du système européen se sont également nourries des retours d'expériences de ces dispositifs afin de garantir un déploiement optimal d'ETV en Europe. Ce système se construit ainsi au carrefour de ces deux dispositifs américain et canadien, en associant une démarche de définition de protocole générique par familles d'éco-technologies et de tests non obligatoires. Ces tests peuvent cependant être nécessaires et requis pour que l'Organisme de vérification puisse statuer sur la crédibilité des allégations de performance.

En terme de coûts de vérification, la Commission Européenne souhaite limiter la contribution moyenne de vérification à la charge des vendeurs de l'ordre de 20k€.

A l'image des expériences internationales, le dispositif européen fera l'objet d'ici 2 à 3 ans d'une évaluation approfondie afin d'évaluer sa pertinence et ses axes d'amélioration.

Un groupe de travail international travaillant sur l'harmonisation des différents systèmes

Un groupe de travail international avec des représentants des dispositifs ETV aux Etats-Unis, au Canada, en Europe et en République des Philippines travaille actuellement sur l'idée d'une norme sur la méthodologie afin qu'il y ait ensuite une reconnaissance mutuelle des différents systèmes dans le cadre des échanges internationaux.

Un environnement français bénéficiant de structures de tests nécessaires à la mise en œuvre d'un dispositif ETV (phase 2)

Au-delà des Organismes de vérification déjà impliqués dans la mise en œuvre d'ETV, il est important d'effectuer le recensement des autres structures capables de réaliser des tests. Le tissu des structures techniques en France fait largement apparaître des compétences et connaissances pouvant jouer un rôle dans le système. Les travaux conduits dans cette phase, sur la base de recherches bibliographiques et d'entretiens de cadrage, a permis d'identifier près de 300 structures techniques en France. L'analyse préliminaire de ces structures, passées au crible d'une grille d'analyse (pertinence pour des activités de tests, pertinence sectorielle, taille et rayonnement de la structure ...), a permis d'identifier 33 structures de tests potentiels (EPIC, plateformes technologiques, Instituts Carnot, CRITT, associations de loi 1901, acteurs privés...).

Au-delà du rôle de structure de test, ces acteurs pourraient également accompagner les entreprises dans leur démarche de vérification (conseil au montage de dossier de vérification, réalisation de tests en amont, définition de protocole de tests ...).

Les acteurs interrogés manifestent globalement un intérêt pour l'activité que pourrait engendrer un tel dispositif et une volonté forte d'y participer.

Figure 3 – Liste des structures de test potentielles identifiées

Source : Ernst&Young, 2010
Liste indicative et non exhaustive

APESA	CSTB	INEE (CNRS)
ARMINES	Derbi (Plateforme Forêt-Bois-Papier)	INERIS
Avenia (PLACAMAT)	ESP	INES
Axelera PROVADEMSE	FCBA	IRCE Lyon
BRGM	Futurelec	IRMA
CEA	I@L	LNE
CEMAGREF	IanESCO Chimie	Moteur Moderne
CETIAT	ICEEL	Movéo Movéotronics
CETIM	IFP Energies Nouvelles	S2E2
CNRT Pile à combustible	IFREMER	Tenerrdis (INES, PREDIS, HYDRO)
CRITT Polymères	IFTS	VITRES

Des acteurs des éco-technologies (vendeurs ou acheteurs) intéressés mais avec des exigences claires sur l'efficacité du dispositif (phase 3)

Une trentaine d'entretiens dédiés et une enquête en ligne ayant mobilisé près de 750 répondants ont été réalisées afin de préciser les exigences des acteurs en France. L'ensemble du panel d'acteurs a été consulté : Vendeurs, (PME, Grande Entreprise), Acheteurs (publics et privés), Autres parties prenantes (institutions, financeurs investisseurs, assureurs, pôles, réseaux, ...)

Un intérêt manifeste en France même si le dispositif reste encore méconnu

Les acteurs ont démontré un intérêt manifeste pour le dispositif (82% des acheteurs et 83% des vendeurs identifient la vérification par un tiers indépendant comme permettant de faciliter la commercialisation et 63% des vendeurs enquêtés seraient prêts à l'utiliser), en dépit d'une méconnaissance notable du concept d'ETV (pour près de 70% des acteurs). La communication autour d'ETV sera un véritable défi pour le développement et le déploiement du dispositif en France. Pour être efficace, elle devra s'intégrer dans le dispositif plus large de soutien à l'éco-innovation et être relayée par l'ensemble des acteurs.

Des exigences partagées par tous, avec des spécificités suivant le type d'acteurs

Ces entretiens et enquête ont permis de confirmer les besoins et attentes fortes, tant des vendeurs que des acheteurs, pour un dispositif comblant l'asymétrie de l'information qui tend aujourd'hui à limiter l'achat et le développement sur le marché d'éco-technologies innovantes. En effet le manque de crédibilité des

informations fournies par les vendeurs ou le manque de retour d'expérience freinent davantage les acheteurs que le différentiel de coût. Le but principal du dispositif, pour ces deux populations, est donc de pouvoir disposer de données objectives et fiables sur la performance d'une éco-technologie préalablement vérifiées par un tiers indépendant. Un second objectif clé pour le dispositif ETV est de pouvoir servir d'appui à la commercialisation de la technologie à l'international ; la reconnaissance internationale du rapport de vérification est donc nécessaire. La démarche européenne va dans ce sens et doit intégrer des rapprochements avec les autres systèmes ETV hors de l'Union Européenne. De même, le volet national complémentaire doit absolument rester compatible avec la démarche européenne.

Les vendeurs d'éco-technologies, et en particulier les PME, restent cependant prudents face à ce dispositif. Il est en effet clé pour eux que celui-ci reste simple, transparent, peu coûteux et se traduise par des bénéfices immédiats afin de justifier un investissement humain et financier. L'intérêt d'un tel dispositif semble moindre pour les Grandes Entreprises vendeuses d'éco-technologies bénéficiant d'un effet de marque important. Le dispositif ETV devra donc cibler en premier lieu les PME.

Du point de vue des acheteurs, les PME sont tout particulièrement intéressées par ce type de dispositif. En effet si elles sont parfois prêtes à endosser un coût supérieur pour disposer d'une technologie innovante respectueuse de l'environnement, elles souhaitent disposer de produits de qualité répondant effectivement à leurs besoins. Certaines entreprises font ainsi déjà appel à des laboratoires ou bureaux d'étude pour fiabiliser les informations de performance alléguées par un vendeur de technologie. Les acheteurs souhaiteraient également pouvoir comparer les performances des éco-technologies, point qui à ce jour n'est pas couvert par le dispositif, les performances étant annoncées dans les conditions définies par le vendeur.

Pour les financeurs, investisseurs et assureurs, l'ETV pourra sans doute être un atout supplémentaire en complément de leur analyse financière et de risque approfondie et ainsi aider les PME dans leur recherche de financement et leur montée en puissance commerciale. .

Des exigences fortes sur les modalités de mise en œuvre

Si les acteurs montrent un intérêt fort pour ce dispositif, les modalités de mise en œuvre qu'ils préconisent restent une limite quant à l'utilisation future d'ETV. Ils se montrent particulièrement exigeants vis-à-vis de la durée de vérification (moins de 3 mois) et peu enclins à payer plus de 10k€ (5k€ pour les PME) pour réaliser une vérification (contre 20k€ actuellement indiqué par la Commission Européenne et 6 mois en moyenne observé dans le cadre du dispositif canadien). Dès lors, une réflexion sur l'identification de dispositifs de soutien (directs ou indirects) doit être engagée afin de combler l'écart entre les attentes du marché et le coût réel opérationnel d'une prestation de vérification. Dans cette optique, les acteurs rencontrés soutiennent le développement de mécanismes incitatifs complémentaires pour renforcer l'attractivité globale du dispositif.

La dynamique de mobilisation des acteurs (phase 4)

L'organisation des échanges entre acteurs du dispositif ETV en France

Afin d'initier les réflexions sur un dispositif ETV en France et dans le cadre de la participation française au Pré-Programme européen, l'ADEME, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement et le Ministère de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie Numérique, animent et co-pilotent deux groupes de travail principaux :

- Un Comité Technique d'Evaluation rassemblant les institutionnels, les porteurs d'innovation, les Organismes de vérification³ et autres parties prenantes du dispositif (réseaux, pôles, investisseurs, assureurs, fédérations d'acheteurs...)
- Un Comité Technique d'Evaluation Restreint rassemblant en groupe de travail réduit les acteurs français potentiellement candidats pour jouer le rôle d'Organisme de vérification soit dans le cadre de la déclinaison du volet européen au contexte français soit dans le cadre du volet national complémentaire sur les thématiques non retenues à ce stade par l'Europe. Participent à ce Comité par exemple: le BRGM, le CEMAGREF, le CETIAT, le CETIM, l'INERIS et le LNE.

³ On distingue sous la dénomination Organisme de vérification en France deux catégories d'acteurs : Les Organismes de vérification actifs en France dans le cadre du dispositif européen et les Organismes de vérification actifs dans le cadre du volet national complémentaire.

Dans le cadre de l'expérimentation nationale, le dispositif ETV couvre d'une part la déclinaison nationale du dispositif européen sur les trois thématiques Eau, Energie et Déchet, et d'autre part un volet national complémentaire sur les autres familles (Procédés propres, Sols, Air et Agriculture). L'articulation entre les deux dynamiques parallèles à l'échelle de la France est un facteur clé pour assurer le succès d'une démarche ETV et une possible capitalisation à terme de la Commission Européenne sur l'expérience nationale. Il est donc important de faire le lien avec la démarche européenne, de coordonner le déploiement de la démarche en France, de définir et harmoniser les protocoles de vérification et de partager les retours d'expérience et bonnes pratiques.

Deux formes d'organisation entre Organismes de vérification sont identifiées :

- Une organisation collégiale entre les six Organismes de vérification potentiels.
- Une organisation s'appuyant sur un ou deux Organismes de vérification, dits « tête de file », jouant un rôle d'animateur et de pilote du dispositif au niveau national. Ce mode de gestion aurait le mérite de réduire le nombre d'acteurs visibles mais aurait pour principale faiblesse de concentrer les responsabilités au sein d'un ou deux acteurs.

La forme finale d'organisation dépendra notamment de l'évolution du programme européen. Ces deux scénarios doivent être confirmés en fonction de l'appel à candidature aux Organismes de vérification de la Commission Européenne lancé au deuxième semestre 2011.

A moyen terme, l'organisation du dispositif pourrait s'inscrire dans la continuité des organisations précédemment citées ou s'appuyer sur une structure dédiée (éventuellement privée) en charge du pilotage, animation, suivi et coordination de la démarche en France.

Des modalités de mobilisation spécifiques suivant les acteurs du dispositif

Pour les équipementiers et acheteurs : des dispositifs essentiellement financiers existants ou à créer

Afin d'assurer le développement du dispositif et de renforcer son attractivité auprès des porteurs de projets, les dispositifs incitatifs ou de soutien existants doivent être mis à profit. L'ETV se conçoit en effet comme une brique d'une stratégie plus globale de soutien aux éco-technologies et à ce titre, une vérification ETV pourra s'inscrire dans le cadre de dispositifs de soutien à l'innovation, à la commercialisation ou à l'exportation... Les porteurs de projets pourraient ainsi bénéficier de soutien via des programmes européens (Life+, CIP), des dispositifs nationaux (prêts à taux zéro, appels à projets, crédit d'impôt recherche, aides de l'ADEME), régionaux ou locaux (dans le cadre de Stratégie Régionale d'Innovation ou de dispositifs régionaux spécifiques). Ces dispositifs de soutien pourraient prendre la forme soit de subventions directes ou indirectes, soit d'accompagnement aux entreprises dans leur processus d'innovation et de commercialisation (accompagnement de l'ADEME ou de certaines CCI, soutien à l'exportation...) soit de discrimination positive (bonification dans certains appels d'offre, accès privilégié ou facilité à des événements, ...). Ce type d'approche est mis en œuvre au Canada avec des prestations d'accompagnement à la vérification proposées en amont et une intégration croissante de la vérification dans les programmes d'aides à l'innovation contribuant à développer l'attractivité du dispositif et accroître le nombre de vérifications réalisées. L'étude des dispositifs américain et canadien illustre également l'importance du subventionnement du dispositif ETV lors de la phase pilote, permettant de diminuer indirectement les coûts de vérification pour les porteurs d'innovation - notamment les PME- et assurer le déploiement du dispositif ETV. Dans la phase pilote, la Commission Européenne a ainsi prévu des fonds pour soutenir la mise en place du dispositif (1 millions d'euros par an jusqu'à 2013).

Il est en effet important de soutenir financièrement les premières entreprises et notamment les PME qui s'engagent pour construire la légitimité et l'efficacité du système.

De nouveaux outils ou dispositifs pourraient également être sollicités tels que des systèmes de garantie de performance (à l'étude en ce moment par l'ADEME).

Pour les parties prenantes : une implication collective autour de la mise en œuvre du dispositif ETV

Le déploiement de ce dispositif doit s'appuyer sur la mobilisation des différents acteurs pressentis comme les Organismes de vérification et les Structures de tests. L'Europe a construit un cadre de structuration - y compris financier – des initiatives attendues par ces différents acteurs. Ceux-ci doivent donc s'approprier le dispositif et l'intégrer à leurs actions de soutien à l'éco-innovation.

Au niveau national, les comités techniques et les travaux engagés contribuent à créer cette dynamique qu'il s'agira de mobiliser sur la durée. La phase suivante qui vise à la déclinaison opérationnelle en associant une initiative européenne et nationale nécessite la mobilisation de tous les acteurs, y compris les Structures de tests.

Contact

Pierre Kerdoncuff
Service Entreprises et Eco-technologies
ADEME
etv@ademe.fr

Plus d'infos sur le dispositif ETV :

www.ademe.fr/eco-entreprise

<http://ec.europa.eu/environment/etv>